

Union des Parents d'Elèves de Peynier

Ecole maternelle

Rue du Cabaret

13790 PEYNIER

peynier.upep@free.fr

Monsieur Christian BURLE

Maire de Peynier

9 cours Albéric Laurent

13790 PEYNIER

Peynier, le 11 septembre 2014,

Objet : la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire,

Depuis la rentrée scolaire du 2 septembre 2014, le décret modifiant l'organisation du temps scolaire s'applique à Peynier. La journée d'enseignement s'arrête à 15h35 à la maternelle et 15h45 à l'élémentaire pour laisser la place aux TAP, dont vous avez confié l'encadrement à l'IFAC, délégataire de service public, sous la forme d'un ALSH.

Pour l'heure, nous constatons comme vous l'indiquiez aux parents dans votre courrier du 28 août 2014, que cet accueil se limite à une simple garderie. Le taux de fréquentation de ce temps d'accueil est néanmoins extrêmement fort.

Depuis le mois de février dernier, vous avez suspendu la concertation avec l'association des parents d'élèves de Peynier sur ce sujet. Malgré nos différentes démarches pour reprendre le dialogue, nous n'avons pas été associés à l'élaboration du PEDT que vous avez établi afin de répondre aux assouplissements permis par le décret de mai 2014. Ce projet, est resté visiblement sans effet, puisque non visé en conseil d'écoles et envoyé hors délai aux autorités de l'Education Nationale.

Les parents délégués élus sont convoqués pour un conseil d'écoles extraordinaire le 23 septembre 2014. Si cette réunion a pour objet de valider une nouvelle organisation du temps scolaire applicable à la rentrée 2015, vous comprendrez Monsieur le Maire que nous ne pouvons, au nom de l'ensemble des parents que nous représentons, entériner un projet dont nous ignorons tout. **Nous souhaitons le report de cette séance pour nous laisser le temps de reprendre au préalable la discussion et les consultations nécessaires. Nous demandons la programmation de ce CE après les prochaines élections des représentants des parents d'élèves, les nouveaux délégués ayant la légitimité pour se prononcer sur l'organisation de l'an prochain.**

Dans l'attente, nous souhaiterions convenir d'un rendez-vous avec vous afin d'évoquer les conditions et modalités de cette concertation.

Nous rappelons à cet effet les priorités qui constituaient les bases de nos précédents échanges (cf. notre courrier du 3 janvier 2014) :

- organisation des TAP et des APC en journée (après la pause méridienne)
- recul du début et fin de classe le mercredi
- possibilité de restauration ou d'une garderie le mercredi midi
- qualité d'accueil et d'encadrement
- application d'un tarif non discriminant

Nous restons bien-entendu ouverts à d'autres propositions comme le regroupement des TAP en plusieurs périodes au cours de la semaine et attentifs aux évolutions envisagées par l'IFAC pour améliorer leur contenu.

Nous visons avant tout le bien être des enfants dans leur environnement. Nous considérons la valeur de votre mission de service public tout aussi importante que celle de l'Education Nationale. Nous portons donc beaucoup d'espoir dans la reprise de la concertation pour bâtir cette fois le projet ensemble.

Dans l'attente de notre très prochaine rencontre, nous vous prions, Monsieur le Maire, de croire à l'expression de nos salutations les meilleures.

La Présidente de l'UPEP
Cécile JUNG (06.22.28.20.78)